

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNE DE VERZEILLE DU 11 avril 2024
N° 501/2024**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 16/05/24

ID : 011-211104088-20240411-5012024-DE

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9

Vote par procuration : 1
Convocation du 02/04/2024

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Laurence MAURI, Pierre-Jean VILASI, Jacky CROIBIER, Rachel RIVAL, Mohamed SABRI.

Absents excusés : Cynthia COURRIEU, Martine LARREGOLA (procuration Christian AUDIER)

Secrétaire de Séance : Frédéric AUDIER.

Le onze avril deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Christian AUDIER, Maire.

OBJET : Approbation du Compte de Gestion du percepteur

Après s'être fait présenté le budget primitif M 57 de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion M 14 dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

LE CONSEIL OUI CET EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBERE

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Trésorier de CARCASSONNE visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

En mairie le 11/04/2024

Mr Christian AUDIER

Le Maire

